



GREENPEACE

Réseau "Sortir du nucléaire"
9 rue Dumenge
69317 Lyon Cedex 04
Tél : 07-62-58-01-23
Dossier suivi par : Hameaux Laura
e-mail : laura.hameaux@sortirdunucleaire.fr

Fait à Lyon,
Le 22 septembre 2016

Greenpeace France
13 rue d'Enghien
75010 Paris
Dossier suivi par : Laura Monnier
e-mail : laura.monnier@greenpeace.org
Tél : 06 21 18 07 17

Monsieur le Président
Commission d'Accès aux Documents Administratifs
35 rue Saint-Dominique
75700 PARIS 07 SP

Objet : Saisine de la CADA d'une demande d'avis sur le refus de communication de documents et d'informations relatives à l'environnement ainsi qu'à la transparence et la sécurité en matière nucléaire.

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de saisir votre Commission d'une demande d'avis sur le refus opposé par l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) de communication des documents suivants au visa des articles L.124-1 et suivants du code de l'environnement :

- Rapport d'audit mené à la demande d'AREVA par Lloyd's Register Apave dans l'usine de Creusot Forge, Ref : LR-A/2015/APV1501000, 28 septembre 2015,
- tous les autres documents se rattachant à ce dossier relatif aux falsifications de l'usine d'AREVA Creusot Forge.

Après que l'association Réseau sortir du nucléaire ait sollicité le 11 avril 2016 des informations concernant la démarche de revue générale de la qualité des activités nucléaires dans l'usine de Creusot Forge, le rapport d'audit mené à la demande d'AREVA leur a été transmis le 7 Juin 2016 par l'ASN.

Par un courrier daté du 25 juillet, l'association Réseau sortir du nucléaire a rappelé à l'ASN que les informations communiquées n'étaient pas complètes, et a adjoint des demandes d'informations complémentaires. Suite à ce courrier, reçu par l'ASN le 27 Juillet 2016, une nouvelle réponse a été adressée au Réseau le 14 septembre 2016, mais celle-ci ne comporte toujours pas copie du rapport d'audit non grisé.

L'association Greenpeace a fait sa demande de communication des documents le 24 août dernier à l'ASN qui a répondu le 12 septembre en communiquant ledit rapport.

Le document ayant été dans sa majeure partie grisé, nous considérons qu'il s'agit là d'un refus implicite de communication. L'ASN a d'ailleurs saisi votre Commission afin de recueillir votre conseil sur le caractère communicable des parties occultées.

Nos deux associations ont été fortement surprises sur la forme de la communication, le document étant quasi-complètement grisé.

Il est rappelé que la communication des informations de ce rapport revêt un poids particulièrement important au regard du droit à l'information environnementale. Ce rapport est censé mettre en évidence les anomalies d'équipements de réacteurs nucléaires, anomalies susceptibles d'avoir un impact évident sur la sûreté nucléaire et donc sur la protection des personnes et de l'environnement. Or, vous constaterez que l'occultation du rapport prive complètement d'intérêt sa communication et dénature le sens du document. Il paraît difficilement compréhensible qu'au motif du secret industriel le document entier soit presque totalement occulté.

Vous trouverez, joints au présent courriel :

- une copie du mail du 11 avril 2016 envoyé à l'ASN pour obtenir des informations concernant l'audit de l'usine de Creusot Forge ;
- une copie numérisée du courrier de réponse de l'ASN daté du 7 juin 2016, suivi du rapport d'audit de l'usine de Creusot Forge qui l'accompagnait ;
- une copie du courrier daté du 25 Juillet 2016 adressé à l'ASN rappelant que les informations communiquées étaient incomplètes et sollicitant des informations complémentaires ;
- une copie numérisée du courrier de réponse de l'ASN daté du 14 septembre 2016 ;
- une copie du courrier de l'association Greenpeace en date du 24 août 2016 avec la réponse de l'ASN du 12 septembre 2016.

Dans l'attente de l'avis de votre Commission, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre considération distinguée.

Laura Hameaux
Chargée de campagne
Réseau sortir du nucléaire

Laura Monnier
Chargée de campagne juridique
Greenpeace France